

## Communiqué de presse



VILLE DE VICHY

## Stationnement côté impair en 2015

Pour l'année 2015, année impaire, le stationnement dans les rues se fera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, **côté impair** sauf dispositions contraires édictées par arrêté municipal et signalées sur place par des panneaux. Les véhicules gênants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

### Contact presse

Ville de Vichy

Direction de la  
Communication

04 70 30 55 12

04 70 30 17 02

[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)